

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 050-7367/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire Régional des Transports et paiement de la cotisation 2019 et 2020

MET 19/13380/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :
L'Observatoire Régional des Transports (ORT) s'inscrit juridiquement dans le cadre d'une Association de type loi de 1901.

C'est un lieu d'échanges, d'information et de réflexion sur la situation et l'évolution du secteur des transports en PACA. Il regroupe les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toute personne morale intéressée par l'activité des transports dans la région. Il recueille, traite et diffuse des statistiques et des études.

Un centre de documentation économique est à la disposition de ses membres.

L'Observatoire Régional des Transports a un triple but :

- Être un lieu d'échanges entre les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toutes personnes morales intéressées par l'activité des transports dans la région.
- Recueillir, traiter et diffuser des statistiques et des études.
- Constituer un centre de documentation économique à la disposition de ses membres.

Par ailleurs, pour développer des outils de connaissance et d'information et offrir à ses membres les éclairages utiles à leurs missions, l'association met en place un système d'informations réciproques et organise des actions de collecte statistique, de traitement d'information et de diffusion d'études et de recherches.

Dans ce but, l'ORT assure :

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

- La publication trimestrielle d'une revue, "Le Journal des Transports" ;
- La publication annuelle d'un dépliant "Les Chiffres clés des transports" ;
- L'organisation de courts débats thématiques ;
- L'organisation de journées semestrielles de présentations d'études ;
- L'animation de groupes de travail thématiques.

L'association bénéficie du financement de l'Etat, du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses membres.

En renouvelant l'adhésion à l'ORT en tant que membre actif, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera de l'ensemble du cadre de dialogue, d'échanges, d'études et de documentation de l'association, pour l'ensemble des études, orientations stratégiques et observatoire de la mobilité, pilotés par la DGA Mobilité, Transports et Déplacements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 023-4618/18/CM du 18 octobre 2018 portant l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général qui s'attache à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité ;
- L'intérêt et la nécessité des échanges de données et d'information dans le domaine partagé du transport de fret et de voyageur.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que membre actif à l'Observatoire Régional des Transports pour les années 2019 et 2020 et le paiement des cotisations 2019 et 2020.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports 2019 et 2020 de la Métropole, sous-politique A420, chapitre 011, nature 6281, 750 euros HT pour 2019 et 750 euros HT pour 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM